



MARATHON

ÉQUIPE DE FRANCE

REGLES DE SELECTION 2024

Senior, -23 ans et -18 ans

Table des matières

A. Préambule	3
B. Organisation de la compétition de sélection senior, moins de 23 ans et moins de 18 ans	3
1. <i>Compétition de sélection – date et lieu</i>	3
2. <i>Conditions administratives de participation.....</i>	3
3. <i>Règlement de la compétition de sélection</i>	3
4. <i>Prise en compte des résultats de la saison internationale 2023 :</i>	3
5. <i>Mode de classement.....</i>	3
C. Programme prévisionnel d’actions	4
D. Propositions de sélection	4
1. <i>Préambule</i>	4
2. <i>Composition des équipages :.....</i>	4
3. <i>Proposition de sélection pour le championnat d’Europe.....</i>	4
3.1. <i>Sélection pour la courte distance (Short Race) :</i>	5
4. <i>Proposition de sélection pour le championnat du Monde.....</i>	5
E. Diffusion des règles de sélection et des listes de sportifs sélectionnés	5
F. Règles de sélections 2024.....	5

A. Préambule

L'objet de ce document est de formaliser les règles de sélection qui permettront d'identifier les sportifs français capables d'atteindre les objectifs de victoire de l'équipe de France Marathon lors des échéances terminales de la saison sportive internationale 2024.

Le programme d'actions et la proposition de sélection découlent de la stratégie sportive mise en œuvre par la Direction Technique Nationale.

La performance individuelle et le niveau d'exigence d'un événement international majeur, demeurent les principales références sur lesquelles reposent les principes de sélections. La dimension équipage est centrale dans la stratégie de l'équipe de France autant pour atteindre les objectifs de résultats que pour optimiser la formation des sportifs.

Les règles de sélection sont l'élément constitutif des collectifs de l'équipe de France. Outre leur fonction de sélection, elles participent à préparer les sportifs à remplir les objectifs de l'équipe de France.

B. Organisation de la compétition de sélection senior, moins de 23 ans et moins de 18 ans

1. Compétition de sélection – date et lieu

La compétition de sélection de l'équipe de France de marathon 2024 se déroulera le samedi 20 et dimanche 21 avril 2024 à Saint Nicolas de la Grave (82) en même temps que la Sélective Nationale de Marathon - (horaires selon le programme des courses).

2. Conditions administratives de participation

- Être licencié à la FFCK et né avant le 01/01/2009,
- Avoir payé ses factures à la FFCK,
- Pouvoir concourir pour la France au niveau international, conformément au règlement international en vigueur,
- Avoir envoyé et payé dans les temps aux organisateurs son inscription pour la compétition.
- Avoir signé la charte du sportif de l'équipe de France

3. Règlement de la compétition de sélection

La compétition se déroulera selon le règlement national Marathon en vigueur.

4. Prise en compte des résultats de la saison internationale 2023 :

En complément de la compétition de sélection 2024 des 20 et 21 avril 2024 à Saint Nicolas de la Grave (82) et conformément au chapitre F. des règles de sélection de l'équipe de France 2023, les résultats obtenus lors du championnat d'Europe 2023 de marathon de Slavonski-Brod (Croatie) ou lors du championnat du Monde 2023 de marathon de Vejlen (Danemark), sont pris en compte dans les règles de sélection pour l'équipe de France 2024.

5. Mode de classement

Pour les catégories « junior », « moins de 23 ans » et « senior », le classement sera celui des épreuves de monoplaces sur la course longue lors de la compétition de sélection.

Dans le cas où des sportifs de différentes catégories (junior, senior, moins de 23) seraient alignés dans la même course, afin de pouvoir évaluer et comparer les performances, un classement différencié par catégorie d'âge servira de support à la sélection.

Les sportifs médaillés lors des échéances 2023 mentionnées au point 4. du présent document sont dispensés de participation à la course de sélection des 20 et 21 avril 2024 à Saint Nicolas de la Grave et ne rentrent pas en compte dans le classement de la course de sélection.

C. Programme prévisionnel d'actions

- Du 25 au 28 juillet 2024 : Championnat d'Europe – Poznan (Pologne)
- Du 19 au 22 septembre 2024 : Championnat du Monde – Metkovic (Croatie)

D. Propositions de sélection

1. Préambule

Les sélections nominatives sont arrêtées par le Directeur Technique National après avis du manager Marathon.

Le Directeur Technique National peut effectuer une sélection nominative différente des classements issus des présentes règles de sélection. Il peut aussi minorer ou majorer les effectifs en fonction du niveau et de la densité de chaque épreuve ou des résultats obtenus au cours du programme d'actions.

La validation des sélections nominatives sera conforme aux règles communes applicables aux sélections des collectifs des équipes de France. Chaque sportif sélectionné sera tenu de participer à l'intégralité du programme d'actions 2024 qui lui sera proposé jusqu'à l'échéance terminale.

Dans le cas où un sportif ne pourrait pas honorer tout ou partie de sa sélection, le sportif suivant au classement des courses de sélections pourrait être sélectionné pour tout ou partie du programme, sur décision du Directeur Technique National.

La performance obtenue lors du championnat d'Europe prime sur le classement de la course de sélection. Aussi, le remplaçant d'un sportif absent sur le championnat d'Europe pourra, en cas de performance significative, passer titulaire pour le championnat du Monde.

2. Composition des équipages :

Chaque sportif retenu peut être sélectionné pour composer les équipages qui seront engagés dans les épreuves internationales. La responsabilité de la composition des bateaux d'équipage de l'équipe de France incombe au manager marathon. Les compositions d'équipages sont modifiables jusqu'à l'échéance terminale.

3. Proposition de sélection pour le championnat d'Europe

Pour les catégories « junior », « moins de 23 ans » et « senior », la proposition de sélection de l'équipe de France sera établie à partir des classements de la compétition de sélection 2024 des 20 et 21 avril 2024 à Saint Nicolas de la Grave (82) et des résultats obtenus lors des échéances sportives de la saison 2023 que sont le championnat d'Europe 2023 de marathon de Slavonski-Brod et le championnat du Monde 2023 de marathon de Vejen. Dans ces catégories, de 0 à 6 sportifs par catégorie pourront être sélectionnés.

Les sportifs médaillés lors des échéances 2023 mentionnées ci-dessus sont proposés à la sélection pour le championnat d'Europe 2024 de marathon.

L'effectif des sportifs qui pourra être proposé pour participer au championnat d'Europe sur la base des résultats de la course de sélection, sera fonction du niveau de performance par épreuve, de la densité à l'intérieur de l'épreuve, des possibilités d'inscriptions internationales (0 à 2 bateaux par catégorie). L'analyse des performances obtenues lors de la compétition de sélection prendra en compte des comparaisons inter-catégorielles.

Pour effectuer ce programme d'actions de l'équipe de France, une participation financière plus ou moins importante en fonction du niveau des sportifs pourra être demandée. Les sportifs et sportives seront prévenus au plus tard un mois avant le championnat d'Europe, avec la convocation.

3.1. Sélection pour la courte distance (Short Race) :

L'inscription pour les épreuves de Short Race du championnat d'Europe incombe au manager marathon.

4. Proposition de sélection pour le championnat du Monde

La proposition de sélection de l'équipe de France sera établie à partir de l'analyse des performances des sportifs « junior », « U23 » et « senior » lors du championnat d'Europe Marathon 2024.

L'effectif de la sélection sera établi en fonction de l'analyse de ces résultats, des possibilités d'inscription. Dans ces catégories, de 0 à 6 sportifs par catégorie pourront être sélectionnés.

Dans la catégorie « junior », des sportifs membres de l'équipe de France U18 de sprint 2024 peuvent être proposés à la sélection par le manager marathon en accord avec le chef de projet Relève Sprint.

Pour effectuer ce programme d'actions de l'équipe de France, une participation financière plus ou moins importante en fonction du niveau des sportifs pourra être demandée. Les sportifs et sportives seront prévenus au plus tard un mois avant le championnat d'Europe, avec la convocation.

E. Diffusion des règles de sélection et des listes de sportifs sélectionnés

Les présentes règles de sélection seront diffusées sur le site internet de la Fédération Française de Canoë-Kayak.

La diffusion des listes des sportifs sélectionnés pour le championnat d'Europe aura lieu au plus tard le vendredi 3 mai 2024 sur le site Internet de la Fédération Française de Canoë-Kayak.

La diffusion des listes des sportifs sélectionnés pour le championnat du monde aura lieu au plus tard le lundi 12 août 2024 sur le site Internet de la Fédération Française de Canoë-Kayak.

F. Règles de sélections 2025

Les résultats de la saison internationale 2024 pourront être pris en compte pour la réalisation des modes de sélections de 2025.